



**COMPOSITION DES COMMISSIONS DE RECRUTEMENT  
UFR Sciences et Techniques  
Année universitaire 2020-2021**

**Le Président de l'Université de Bourgogne**

VU le Code de l'Education, et notamment l'article L.612-6 et D. 612-36-2;  
VU la Loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat ;  
VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2020 relative aux capacités d'accueil, aux modalités de candidatures et aux critères d'examen pour l'entrée en Master 1 à la rentrée 2021 ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

La Commission de recrutement pour l'accès à la **première année du Master Mathématiques et applications parcours Perfectionnement en Mathématiques Générales (PMG)** est ainsi constituée pour l'année universitaire 2020-2021 :

**Président :** Peter SCHAUENBURG, responsable du M1 PMG

**Membres :**

Shizan FANG, professeur de mathématiques

Yoann OFFRET, maître de conférences de mathématiques

Ronan TERPEREAU, maître de conférences de mathématiques

**Article 2 :**

Le Directeur de l'UFR Sciences et Techniques est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR Sciences et Techniques et sur le site internet de l'UFR Sciences et Techniques. De surcroît, le présent arrêté est transmis au recteur de la région académique Bourgogne-Franche Comté, chancelier des universités.

Fait à DIJON, le 17 mai 2021

Le Directeur de l'UFR Sciences et Techniques

  
François BLAIS

